

Image not found or type unknown



La réévaluation d'une pension alimentaire

Par **kim**, le **06/11/2008** à **09:05**

Divorcé depuis janvier 2006, ayant la garde de mes deux enfants scolarisés, mon ex mari me donne une pension alimentaire de 480 euros, qui n'a jamais été révaluer. Est - ce que peux avoir recours a une réévaluation de celle ci? et en plus il ne veux pas contribuer à l'aide scolaire de ma fille qui est en internat.

Quels sont mes droits, que puis je demander?

Merci par avance